

1. Ce que vous devez savoir avant de présenter votre demande

Le présent dossier d'appel de demandes est publié par Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministre des Affaires civiques et du Multiculturalisme (le « ministère »).

L'initiative de financement pour les Réseaux sectoriels d'innovation est la **troisième** des **trois** initiatives de financement lancées dans le cadre du volet d'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs. Les demandeurs admissibles peuvent postuler à plusieurs initiatives de financement. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan et les occasions à venir dans la **Partie 4** : Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique : vue d'ensemble, et dans la page <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario>.

Avant de remplir votre demande pour les Réseaux sectoriels d'innovation, veuillez lire toutes des lignes directrices relatives au programme des Réseaux sectoriels d'innovation.

Vous pouvez également soumettre vos questions sur les Réseaux sectoriels d'innovation à youthengagement@ontario.ca. Pour obtenir des renseignements sur le processus de demande et sur Paiements de transfert Ontario (PTO), veuillez consulter le site : ontario.ca/obtenirdufinancement.

2. Instructions pour les demandes

Date limite et documents requis

Les demandes de financement pour l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation, y compris les documents à l'appui, doivent être soumises au plus tard le **mercredi 20 avril 2022 à 17 h, heure normale de l'Est (HNE)**. Les demandes peuvent être soumises en anglais ou en français. Le ministère se réserve le droit de ne pas accepter les demandes tardives ou incomplètes.

Toutes les demandes, y compris les pièces jointes requises, doivent être soumises par l'entremise du système de Paiements de transfert Ontario (PTO) situé dans le portail PTO à l'adresse ontario.ca/obtenirdufinancement.

Une demande complète comprend ce qui suit :

- Réponses complètes à toutes les questions du formulaire de demande en ligne dans le portail PTO (voir la **Partie 8** : Remplir le formulaire de demande).

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

- Une signature numérique par le signataire autorisé du demandeur.
- Toutes les pièces jointes requises (voir la **Partie 8** : Remplir le formulaire de demande).

Utilisation de Paiements de transfert Ontario

Le système de gestion des subventions en ligne du gouvernement de l'Ontario, PTO, offre un accès à guichet unique aux renseignements sur les subventions gouvernementales, sur la façon de faire une demande de subvention et sur la façon de vérifier l'état de votre demande. Pour des renseignements sur l'utilisation de PTO, veuillez consulter <http://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-du-financement-du-gouvernement-de-lontario> ou communiquez avec le service à la clientèle de Paiements de transfert Ontario, disponible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h, à l'exception des jours fériés :

Téléphone : 416 325-6691 | Sans frais : 1 855 216-3090

TTY/Téléimprimeur (pour les personnes malentendantes) : 416 325-3408 |
Sans frais : 1 800 268-7095

Courriel : TPONCC@ontario.ca

Soutien aux demandeurs

Le personnel du ministère offrira un soutien supplémentaire pour aider les demandeurs potentiels en anglais et en français. Il s'agit notamment de répondre aux questions propres au programme à l'adresse youthengagement@ontario.ca et d'organiser des séances d'information de la communauté virtuelle sur la manière de demander du financement dans le cadre des Réseaux sectoriels d'innovation. Pour de plus amples renseignements et pour vous inscrire à cette séance, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario>.

3. Candidats admissibles

Un financement est offert aux organisations dirigées par des Noirs de toute la province. Les demandes peuvent être faites par une seule organisation dirigée par des Noirs ou au nom d'une coalition ou d'un partenariat.

Toute coalition ou partenariat doit comprendre **au moins un** membre admissible (l'« **organisation principale** ») qui est une **entité juridique** (p. ex., un organisme sans but lucratif, à but lucratif, un conseil, une association, une bande des Premières Nations, une municipalité, une université, un collège, un conseil scolaire, etc.)

Si la demande est présentée dans le cadre d'un partenariat ou d'une coalition, l'**organisation principale** doit être dirigée par des Noirs et aura la responsabilité de

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

gérer l'entente de paiement de transfert avec le ministre des Affaires civiques et du Multiculturalisme (si la demande est approuvée). Les organisations partenaires peuvent être dirigées par des Noirs ou non. Les organisations partenaires ne seront pas dans une relation contractuelle avec la province et, en conséquence, la province ne fournira de financement à aucune organisation partenaire.

Remarque : Voir la **Partie 8 – section E** : Capacité de l'organisation pour plus de renseignements sur les organisations principales et partenaires.

Les personnes et les entités non juridiques ne sont **pas** admissibles.

Les demandeurs qui bénéficient actuellement d'un financement par l'entremise du Plan d'action pour les jeunes noirs peuvent présenter une demande.

Services en français

Tous les demandeurs qui demandent à offrir des services dans les régions de la province désignées en vertu de la *Loi sur les services en français* (LSF), ou à l'échelle de la province, doivent démontrer leur capacité à offrir des services en français. Au minimum, les demandeurs **sélectionnés** devront garantir les éléments suivants :

- Offrir des services en français conformément au principe de l'offre active ou avoir un accord formel de recommandation en place pour rediriger les participants francophones vers un fournisseur de services offrant des services en français; et
- Soumettre un plan d'amélioration de la qualité des services en français, sous la forme fournie par la province, qui prévoit une stratégie d'amélioration sur trois ans.

Remarque : Si les demandeurs sélectionnés concluent une ou des ententes avec des fournisseurs de services tiers ou avec une ou des organisations partenaires, ils doivent intégrer une clause sur les services en français afin de garantir la capacité des services en français et que les services fournis sont conformes à la *Loi sur les services en français* (LSF).

Remarque : Voir [ici](#) pour de plus amples renseignements sur les 26 zones désignées françaises de l'Ontario. Voir la **Partie 8 – section E** : Capacité à fournir des services en français pour les responsabilités des demandeurs **sélectionnés**.

4. Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique : Vue d'ensemble

Le Plan d'action pour les jeunes noirs (PAJN) a été créé pour contribuer à réduire les disparités persistantes en matière de résultats pour les familles, les enfants et les jeunes noirs à tous les stades de la vie. L'approche « du berceau à la carrière » du

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

PAJN considère le développement des compétences et de la carrière comme une étape essentielle de l'épanouissement à long terme.

Dans le cadre du budget 2020, [Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance](#), le gouvernement de l'Ontario a annoncé de nouveaux investissements pour soutenir les programmes PAJN existants et pour améliorer le plan avec un **nouveau volet d'autonomisation économique** qui aidera les jeunes et les jeunes adultes noirs à réussir sur le plan social et économique.

Bien que les données à l'échelle de la province soient limitées, les preuves montrent ce qui suit :

- En Ontario, les jeunes Noirs âgés de 15 à 24 ans sont moins susceptibles d'être sur le marché du travail ou d'avoir un emploi, et plus susceptibles d'être sans emploi.¹
- En 2016, bien que 94 % des jeunes Noirs âgés de 15 à 25 ans aient déclaré qu'ils aimeraient obtenir un diplôme de niveau baccalauréat ou plus, seuls 60 % pensaient en être capables.²
- Les Afro-Canadiens sont sous-représentés dans les secteurs clés à forte croissance. Par exemple, ils ont un taux de participation parmi les plus faibles dans les professions technologiques et font partie du groupe le moins bien rémunéré dans les entreprises technologiques au Canada.³
- En 2020, sur les 1 600 conseils d'administration de sociétés au Canada, seuls 13 membres étaient noirs, et seulement deux étaient des femmes noires.⁴
- En Ontario, seulement 15 % des petites et moyennes entreprises (PME) financées en 2017 étaient détenues par des minorités visibles.⁵

Si le PAJN est prometteur pour ce qui est de créer des passerelles vers l'emploi et de promouvoir les compétences dont les jeunes ont besoin pour lancer leur carrière, il reste encore beaucoup à faire. Nouveaux programmes ciblés, axés sur l'économie (p. ex., développement des compétences essentielles et techniques, possibilités d'emploi de qualité,⁶ entrepreneuriat, innovations sectorielles) aideront à fournir les soutiens dont les Ontariens noirs ont besoin pour surmonter les obstacles et leur permettre de participer équitablement à une économie tournée vers l'avenir.

¹ Statistique Canada (2016) : Les jeunes Noirs ont un taux de participation à la population active de 52,2 %, un taux d'emploi de 38,8 % et un taux de chômage de 25,7 %. Les taux comparables pour la population générale des jeunes sont respectivement de 60,2 %, 49,6 % et 17,6 %.

² [Statistique Canada \(2020\)](#).

³ [Brookfield Institute for Innovation and Entrepreneurship \(2019\)](#).

⁴ [Diversity Institute \(2020\)](#).

⁵ [Statistique Canada \(2018\)](#).

⁶ Aux fins du Plan d'action pour les jeunes noirs, le terme « **de qualité** » désigne les emplois et les carrières offrant un potentiel de rémunération élevé, des possibilités d'avancement et de perfectionnement professionnel à long terme, ainsi que des possibilités qui correspondent de manière significative aux expériences, aux objectifs, aux aspirations, au sens de la communauté et à l'objectif de l'individu, et qui offrent un environnement de travail sûr et favorable.

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

Le terme « **noir** » est utilisé dans son sens le plus large pour refléter la diversité des ancêtres, des origines, des identités ethniques, des langues et des croyances religieuses des personnes d'origine africaine et antillaise. Ce terme est fondé sur l'auto-identification, n'est pas mutuellement exclusif et est reconnu par Statistique Canada.

La participation des intervenants a permis de définir trois dimensions (ou « piliers ») de l'autonomisation économique essentielles au soutien des Ontariens noirs, ainsi que des énoncés de résultats et une vision globale pour orienter les programmes d'autonomisation économique dans le cadre du Plan d'action pour les jeunes noirs :

VISION : *Les Ontariens noirs ont un accès équitable aux ressources économiques et à des possibilités de qualité, et ils sont outillés et habilités à participer pleinement à des collectivités prospères, durables et florissantes. La réussite à long terme pour les jeunes noirs comprend la richesse personnelle, la résilience économique, l'augmentation de la capacité d'agir et de l'influence, et l'amélioration du bien-être, ce qui permettra aux jeunes noirs de mieux contribuer – et de participer – à la prospérité économique de l'Ontario.*

Pilier	1. Renforcer le réseau de talents	2. Emplois et maintien de l'emploi	3. Diversifier les possibilités économiques
La réussite dans le cadre de ce pilier se présentera comme suit :	Les enfants et les jeunes noirs ont les compétences, les connaissances et le soutien nécessaires pour réussir à l'école et sur le marché du travail d'aujourd'hui et de demain.	Les jeunes et les jeunes adultes noirs bénéficient d'un soutien pour trouver et garder un travail ayant du sens, sûr et digne, en fonction de leurs compétences, de leur potentiel et de leurs aspirations professionnelles.	Les Ontariens noirs sont soutenus pour réussir en entrepreneuriat et pour créer des emplois.

Le volet « autonomisation économique » comprend **trois nouvelles initiatives de financement**, qui correspondent à chacun des trois piliers ci-dessus. Le financement suivra un processus de demande ouvert, compétitif et propre à l'initiative :

INITIATIVE DE FINANCEMENT	Lancement de carrière	Avancement professionnel	Réseaux sectoriels d'innovation
OUVERTURE	23 février 2022	9 mars 2022	23 mars 2022
DATE LIMITE	23 mars 2022	6 avril 2022	20 avril 2022

Pour de plus amples renseignements sur les initiatives de financement, y compris les séances d'information de la communauté virtuelle et d'autres mises à jour, veuillez consulter le site suivant <https://www.ontario.ca/fr/page/possibilites-de-financement-offertes-par-le-gouvernement-de-lontario>.

Principes directeurs

Les initiatives d'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs s'appuieront sur un **ensemble commun de principes directeurs** conformes à la vision du ministère en matière d'autonomisation économique :

1) Promouvoir la pertinence culturelle

Les initiatives aident les enfants, les jeunes et les jeunes adultes noirs à développer et à renforcer leur identité, leur culture et leur sentiment d'appartenance à leur communauté, ce qui constitue un facteur important pour atteindre leurs objectifs.

2) Célébrer l'excellence des communautés noires

Les initiatives cherchent des occasions de reconnaître les réalisations, les succès et les contributions des communautés noires de l'Ontario. La connaissance de la riche culture et de l'histoire des communautés noires de l'Ontario est mise en avant et célébrée.

3) Lutter contre le racisme envers les Noirs

Les initiatives s'emploient activement à combattre le racisme envers les Noirs historique et actuel et à créer des environnements encourageants et favorables à l'épanouissement des enfants, des jeunes et des jeunes adultes noirs.

4) Engagement des participants

Les personnes se considèrent comme des participants à part entière dans la création et la mise en œuvre de programmes et d'activités conçus pour les aider à réussir. Les participants collaborent activement à l'élaboration de stratégies visant à atteindre leurs objectifs et peuvent exercer un rôle et une influence dans leur vie et leur collectivité.

5. Réseaux sectoriels d'innovation : Vue d'ensemble

L'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation financera des organisations dirigées par des Noirs pour fournir des services conçus pour aider les **organisations bénéficiaires dirigées par des Noirs** à maintenir leur élan, à croître et à se rétablir au sein de l'économie en évolution de l'Ontario. Cette initiative est conçue pour aider à doter les

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

organisations dirigées par des Noirs des outils dont elles ont besoin pour se remettre du ralentissement économique lié à la pandémie et prospérer à long terme, en favorisant le bien-être des enfants, des jeunes et des familles noirs et en aidant à créer des conditions propices à l'épanouissement des jeunes travailleurs et entrepreneurs.

L'innovation est un moteur clé de la croissance économique⁷ qui a été lié à la résilience économique régionale à long terme^{8 9} Il a été démontré que les approches en réseau de l'innovation favorisent le développement rapide des produits et des processus¹⁰ et jouent un rôle clé dans la diffusion des connaissances. La recherche indique également que les réseaux peuvent aider à faciliter l'adaptabilité et le potentiel de croissance¹¹ des sociétés, en particulier lorsqu'ils sont fondés sur la connaissance du secteur et une compréhension des conditions locales particulières.¹²

Les données montrent que les entreprises dirigées par des Noirs en Ontario connaissent des disparités en matière de viabilité financière par rapport à la moyenne nationale.¹³ Les organisations sans but lucratif dirigées par des Noirs sont confrontées à des défis similaires lorsqu'il s'agit d'obtenir un financement essentiel à leur réussite et à leur durabilité : un rapport préparé récemment par le Réseau pour l'avancement des communautés noires et le programme *Philanthropy and Non-profit Leadership* de l'Université Carleton montre que pour chaque tranche de 100 \$ que les quinze fondations communautaires principales ont déboursée au Canada en 2017-2018, seulement 0,07 cents ont été versés à des organisations dirigées par des Noirs. Dans le même temps, la recherche montre que les Canadiens noirs sont confrontés à des inégalités sur le marché du travail et des difficultés financières pendant la pandémie de COVID-19¹⁴, ce qui amplifie les inégalités systémiques, historiques et structurelles existantes.¹⁵

Malgré cela, les Ontariens noirs continuent de manifester des niveaux élevés de résilience, de créativité et d'excellence professionnelle dans une gamme de secteurs dans toute la province. Le ministère a élaboré l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation pour aider les organisations dirigées par des Noirs à tirer parti de leur expertise, de leurs réseaux et de leurs forces communautaires pour faire progresser

⁷ Phan, Cleave, et Arku (2020); Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], (2010); Cooke (2007)

⁸ Bristow et Healy (2018)

⁹ La « **résilience économique** » aux fins de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation s'entend de la capacité de s'adapter et de répondre aux difficultés économiques afin de maintenir une trajectoire de croissance acceptable en termes de production, d'emploi et de richesse au fil du temps.

¹⁰ Wolman, Wial, St. Clair, et Hill (2017)

¹¹ Amin (2001); Clarke (1995); Canadian Venture Capital and Private Equity Association (n.d.)

¹² P. ex., [Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés \[HCNUR\] – Service de l'innovation \(2021\)](#) / (disponible en anglais seulement)

¹³ [Black Business and Professional Association \(2020\) Network for the Advancement of Black Communities and Carleton University \(2021\)](#). / (disponible en anglais seulement)

¹⁴ [Statistics Canada \(2021\) / Statistique Canada \(2021\)](#)

¹⁵ [Canadian Black Chamber of Commerce \(2021\)](#) / (disponible en anglais seulement)

des solutions dirigées par des Noirs, axées sur le lieu¹⁶ et novatrices aux défis du secteur. Les demandeurs retenus fourniront aux « **bénéficiaires** » (voir la définition ci-dessous) dans leur(s) **secteur(s)** et **région(s)** cible(s) des liens avec les réseaux et des services gratuits pour répondre à leurs besoins immédiats et à long terme et renforcer leur capacité d'innovation afin de renforcer et de réaliser leur capital économique et social.



Définitions clés pour les demandeurs

Innovation : Définie au sens large comme étant un processus d'apprentissage continu qui aboutit à la création de nouveaux produits, techniques, formes d'organisation et possibilités. Peut comprendre la création de quelque chose de nouveau ou d'amélioré (c'est-à-dire une invention) et/ou des améliorations organisationnelles qui permettent à une organisation de faire plus avec moins (p. ex., l'adoption de nouvelles façons de faire les choses).

Dirigé par des Noirs : Une organisation qui a pour mandat de servir la communauté noire et qui a un leadership noir à tous les niveaux (c.-à-d. au niveau du personnel, des cadres et de la gouvernance).

IMPORTANT : Les **demandeurs** de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation (c'est-à-dire les organisations qui demandent un financement pour *fournir des services*) doivent être des organisations dirigées par des Noirs capables de conclure des contrats (c'est-à-dire des entités juridiques). Voir la **Partie 5** : Organisations (page 12) pour de plus amples informations sur l'admissibilité.

Les **bénéficiaires** de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation (c'est-à-dire les organisations qui *reçoivent des services* des demandeurs sélectionnés) seront des particuliers noirs (y compris des entrepreneurs), des organisations dirigées par des Noirs ou des partenariats dirigés par des Noirs ayant des besoins différents et à différentes étapes de leur cheminement en matière d'entrepreneuriat/de création d'entreprise (p. ex., rétablissement après la pandémie de COVID-19, mise à l'échelle, amélioration, expansion), y compris ceux qui approchent de la constitution en personne morale ou de l'enregistrement.

¹⁶ La [Chambre de commerce de l'Ontario \(2019\)](#) définit le **développement économique territorial** comme étant une approche qui permet aux acteurs locaux de déterminer leur propre développement économique, en mettant l'accent sur la mobilisation d'actifs et d'avantages concurrentiels propres à la région. / (disponible en anglais seulement)

Région : Cette initiative définit les régions au sens large, sans indiquer comment elles devraient être organisées ou délimitées. Les demandeurs sont encouragés à s'appuyer sur les définitions existantes (p. ex., les régions économiques de Statistique Canada ou les municipalités) et les limites pertinentes pour leur secteur et/ou leur activité principale (p. ex., la région élargie du Golden Horseshoe, les corridors industriels) lorsqu'ils déterminent leur(s) région(s) cible(s).

Secteur : Une catégorie d'entreprises axées sur la fourniture de types de bien ou de service similaires (p. ex., les technologies de l'information, les services financiers, les sciences de la vie, l'entreprise sociale).

REMARQUE : Voir à la section « **Priorités** » (page 9) la définition d'un secteur à fort potentiel.

Priorités

L'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation financera des organisations dirigées par des Noirs ayant des liens avec des **réseaux professionnels existants**, y compris :

- **Réseaux formels** dédiés à l'apprentissage et à l'utilisation des connaissances techniques (p. ex., les communautés de pratique).¹⁷
- **Réseaux coopératifs et collaboratifs** au sein d'un secteur donné (p. ex., associations professionnelles).
- **Réseaux géographiques (« grappes »)** d'entreprises, de fournisseurs de services, de bailleurs de fonds, d'institutions et d'autres organisations interconnectés dans un domaine.
- **Réseaux sociaux et institutionnels** qui relient les organisations et l'écosystème d'affaires de soutien.

Les demandeurs doivent fournir un **plan de sensibilisation** complet qui montre comment leur initiative proposée sera largement socialisée pour servir efficacement sa population cible et atteindre les bénéficiaires en dehors de leur réseau établi.

Les demandeurs doivent montrer comment ils **tireront parti de leurs réseaux professionnels** pour soutenir les bénéficiaires tout au long de la réalisation de leur initiative. De plus, les demandeurs doivent montrer comment l'initiative qu'ils proposent correspond aux priorités de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation qui sont de :

1. **Soutenir les organisations dirigées par des Noirs dans les secteurs à fort potentiel**¹⁸, y compris :

¹⁷ Gertler, Wolfe et Garkut (1998)

¹⁸ Les secteurs « **à fort potentiel** » sont définis aux fins de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation comme étant des secteurs à forte croissance ou émergents.

- Secteurs où l'**Ontario est reconnue comme ayant un avantage concurrentiel** (par exemple, la fabrication de pointe, les sciences de la vie et les technologies).¹⁹
- Les secteurs où les **Ontariens noirs sont sous-représentés** (par exemple, les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques [STIM], et les métiers spécialisés).
- Les secteurs liés à un **potentiel de revenu élevé** et de **longévité** (par exemple, les services financiers ou juridiques, la construction).²⁰
- Les secteurs où il y a une **pénurie de compétences identifiée ou à venir** (par exemple, l'automobile, l'environnement, l'hôtellerie, soins de santé).²¹

2. Développer les atouts et les forces de la communauté, y compris :

- Les connaissances et les talents locaux (p. ex., base de connaissances spécialisées).
- L'activité économique locale et/ou régionale existante (p. ex., reconnaissance de la région en tant que « centre » de l'industrie).
- Les institutions et l'infrastructure (p. ex., universités, collèges, districts d'innovation municipaux).
- Les réseaux locaux existants (p. ex., coalitions, relations formelles et/ou informelles).

Services directs

Les demandeurs retenus s'appuieront sur leur expertise pour fournir des services gratuits aux organisations dirigées par des Noirs de leur(s) secteur(s) et région(s) cible(s) afin de répondre à leurs besoins immédiats et à long terme et de renforcer leur capacité d'innovation.

Les services appartiendront à **une ou plusieurs** des quatre grandes catégories suivantes dont le ministère a déterminé qu'elles étaient des moteurs clés de l'innovation :

1. **Technologie**, y compris mais sans s'y limiter :

- Amélioration et invention technologiques : Expertise et conseils spécialisés pour produire des biens ou des services technologiquement nouveaux ou considérablement modifiés (p. ex., des accélérateurs de la technologie).

¹⁹ [Investissements Ontario \(2021\)](#).

²⁰ [Gouvernement du Canada \(2021\). Banque d'emplois : Domaines à revenu élevé.](#)

²¹ [Flavelle, D. \(2020\); ECO Canada \(2020\). Défis et occasions du marché du travail en environnement au cours des dix prochaines années \(2020\); Canadian Manufacturing \(2021\)](#) (disponible en anglais seulement); [The Canadian Business Journal \(2014\)](#). (disponible en anglais seulement)

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

- Capacité et transformation numériques : Services qui augmentent la capacité numérique et/ou la présence et la portée numériques d'une organisation (p. ex., le commerce électronique, l'informatique en nuage, les logiciels spécialisés, la gestion des opérations).

2. Capital humain, y compris mais sans s'y limiter :

- Gestion des talents : Services qui aident les organisations à accéder à des talents dans le secteur et à les retenir et à suivre le rythme des changements dans l'économie.
- Stratégies de perfectionnement de la main-d'œuvre : Services pour renforcer les stratégies internes de perfectionnement de la main-d'œuvre, y compris le développement de compétences tournées vers l'avenir.

3. Conseil aux entreprises, y compris mais sans s'y limiter :

- Stratégie d'entreprise : Services qui contribuent à faciliter la croissance et la durabilité de l'organisation (p. ex., stratégies de mise à l'échelle, croissance sans but lucratif, stratégies de positionnement sur le marché, détermination des possibilités d'appel d'offres/d'approvisionnement).
- Stratégie opérationnelle : Services qui fournissent des avis d'experts, des analyses et des recommandations dans un domaine de spécialisation opérationnelle (p. ex., la gestion financière, les risques et la conformité, l'amélioration des processus).

4. Capacités financières²², y compris mais sans s'y limiter :

- Services d'orientation et de consultation : Expertise pour surmonter les obstacles à l'accès aux marchés financiers et des capitaux, y compris l'accès aux fonds et aux possibilités existants et leur mobilisation.
- Investissements et croissance financière : Services pour mettre en relation les organisations avec des investisseurs existants et/ou aider les organisations à acquérir une expertise sur la manière d'investir de manière stratégique et d'améliorer leur acuité finance.

REMARQUE : Les exemples ne sont pas exhaustifs. Les demandeurs sont encouragés à suggérer des activités / services différents et/ou supplémentaires qui correspondent à l'une des quatre catégories et contribuent à l'atteinte du résultat souhaité décrit à la page 13.

²² **Les capacités financières** font référence au fait d'avoir des connaissances et des compétences financières *et* d'être en mesure de mettre ces connaissances en pratique grâce à des possibilités; Anucha et coll. (2021) [ébauche de discussion]

IMPORTANT : Les coûts admissibles pour ce programme n'incluent pas les aides financières directes pour les bénéficiaires (p. ex., les prêts aux entreprises ou le financement de démarrage).

Voir la **Partie 7 – Financement** pour de plus amples informations sur les coûts admissibles.

Organisations

Les demandeurs retenus seront des organisations dirigées par des Noirs. Les demandeurs peuvent choisir de présenter une demande indépendamment ou dans le cadre d'un partenariat ou d'une coalition.

Si vous présentez une demande dans le cadre d'un partenariat ou d'une coalition, **l'organisation principale** doit être dirigée par des Noirs et aura la responsabilité de gérer l'entente de paiement de transfert avec le ministre des Affaires civiques et du Multiculturalisme (si sa demande est approuvée). Les organisations partenaires peuvent être dirigées par des Noirs ou non. Les organisations partenaires n'auront pas de relation contractuelle avec la province et, à ce titre, la province ne fournira de financement à aucune organisation partenaire.

RAPPEL : Les **organisations principales** doivent être des entités juridiques capables de signer des contrats.

Voir la **Partie 8 – Section E** : Capacité de l'organisation pour de plus amples informations sur les organisations principales et partenaires.

De plus, les demandeurs et/ou les organisations partenaires doivent montrer qu'ils possèdent les attributs / capacités suivants :

- Réseaux professionnels existants dans leur(s) secteur(s) et région(s) cible(s) et un plan clair pour mettre ces réseaux à contribution;
- Expérience pertinente pour l'initiative proposée, y compris :
 - Expérience du travail avec et/ou pour des organisations dirigées par des Noirs; et
 - Expérience des initiatives liées au développement économique et/ou à l'innovation (p. ex., encadrement et mentorat, établissement de relations, leadership, réflexion de conception).
- Expertise en la matière, notamment :
 - Connaissance spécialisée de leur(s) secteur(s) cible(s), y compris un aperçu des tendances et des possibilités; et
 - Compréhension approfondie de leurs écosystèmes d'affaires régionaux, y compris les forces et les atouts de la communauté, et les organisations

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

dirigées par des Noirs qui pourraient bénéficier de l'initiative proposée (bénéficiaires potentiels).

Portée géographique

L'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation s'adresse aux demandeurs de tout l'Ontario.

Les demandeurs sélectionnés devront sélectionner un ou plusieurs secteurs et régions cibles de l'Ontario et montrer qu'ils possèdent une compréhension approfondie de chacun. Les demandeurs doivent, en utilisant des données probantes si possible, fournir une justification du besoin et des possibilités présentées par l'initiative proposée en ce qui concerne le secteur et la ou les régions cibles sélectionnés en Ontario, y compris la façon dont l'initiative proposée contribuera à produire des résultats positifs pour les organisations dirigées par des Noirs.

Résultats souhaités

Les initiatives sélectionnées seront conçues pour contribuer au résultat souhaité de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation, soit :

- **Les communautés et les entreprises tirent parti des réseaux et des forces locales pour relever les défis économiques et exceller dans les secteurs à fort potentiel.**

Ce faisant, les initiatives contribueront à l'atteinte de l'objectif à long terme du volet de l'autonomisation économique du PAJN qui consiste à aider les jeunes et les jeunes adultes noirs de l'Ontario à réussir dans l'entrepreneuriat/la création d'entreprises et créeront des emplois (voir la **Section 4 : Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique**).

Les demandeurs sélectionnés devront participer aux efforts de suivi et de mesure du rendement en faisant rapport sur les résultats souhaités à l'aide d'indicateurs normalisés qui seront définis dans l'accord de financement gouvernemental, en plus des résultats des services de base qui ont trait aux éléments suivants :

- Nombre de bénéficiaires servis;
- Création de postes équivalents temps plein (ETP).²³

²³ Désigne le nombre net de nouveaux postes ETP créés pour soutenir la mise en œuvre de l'initiative.

Remarque : Dans la mesure du possible, les demandeurs sélectionnés devront établir des données de base pour les bénéficiaires dès le début de la prestation de services afin de démontrer les progrès accomplis vers leur résultat.

Remarque : Les demandeurs sélectionnés pourraient devoir recueillir des renseignements auprès des bénéficiaires, y compris des renseignements personnels sur la race et d'autres mesures, tout au long de la mise en œuvre de l'initiative. Les demandeurs sélectionnés auront mis en place des politiques pour protéger les renseignements et la vie privée des bénéficiaires et sont responsables de la confidentialité, du respect de la vie privée et de la sécurité des renseignements qu'ils recueillent auprès des participants et de toutes les autres personnes qu'ils servent lors de la mise en œuvre de l'initiative, conformément aux lois, règlements, politiques et pratiques exemplaires. Veuillez consulter les [Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique](#) pour obtenir de plus amples renseignements, y compris les étapes à suivre pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données.

6. Évaluation des critères de demande

Un comité de sélection, qui peut comprendre des membres de l'extérieur de la fonction publique de l'Ontario, examinera et évaluera les demandes en fonction des critères d'évaluation ci-dessous afin de formuler des recommandations pour le financement de l'initiative.

D'autres critères, tels que la diversité culturelle et linguistique et la répartition géographique des services/soutiens dans la province, seront également pris en compte dans le cadre du processus d'examen et de sélection du ministère.

Voir la **Partie 8 – Remplir le formulaire de demande** – pour plus de détails sur la façon de remplir chaque section.

CRITÈRES	PONDÉRATION
Approche proposée <ul style="list-style-type: none">• La demande cible un secteur et une ou plusieurs zones géographiques cibles en Ontario, et décrit clairement comment l'initiative proposée répond aux besoins/présente des possibilités pour les organisations dirigées par des Noirs, en s'appuyant sur des recherches et des données probantes, le cas échéant.• La demande décrit comment le demandeur tirera parti de son ou ses réseaux professionnels pour soutenir les bénéficiaires proposés. La demande décrit un plan de sensibilisation pour socialiser largement l'initiative afin de servir la population cible	50 %

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

<p>proposée et d'atteindre les bénéficiaires en dehors du réseau établi.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande décrit clairement l'initiative proposée et les activités connexes réalisées pour fournir des services directs d'une ou plusieurs catégories et montre comment elles correspondent aux possibilités et aux besoins propres au secteur ou à la région. • La demande décrit comment l'initiative proposée correspond aux priorités de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation (soutenir les organisations dirigées par des Noirs dans des secteurs à fort potentiel et développer les atouts et les forces de la communauté). • La demande indique clairement quelles sont la ou les populations bénéficiaires cibles et la manière dont l'initiative proposée est adaptée pour répondre à leurs besoins et objectifs immédiats et à long terme. • La demande indique clairement comment l'initiative proposée est conforme à l'ensemble commun de principes directeurs du volet d'autonomisation économique du PAJN. La demande fournit des exemples concrets de la façon dont les principes directeurs éclairent à la fois la conception et la mise en œuvre de l'initiative. Si l'initiative proposée ne respecte <u>pas</u> un ou plusieurs des principes, la demande décrit clairement comment la qualité et l'intégrité des programmes seront assurées. • La demande correspond au résultat souhaité en matière d'autonomisation économique du PAJN; les relations entre les activités de l'initiative et le résultat attendu sont claires et étayées par des données probantes; la demande montre clairement comment l'initiative proposée obtiendra son résultat ou y contribuera. • La demande comprend un modèle logique clairement élaboré (voir la Partie 8 – Section G : Question 9; et l'Annexe) dans lequel il y a une correspondance entre les intrants, les activités, les extrants et les résultats. Les résultats souhaités du PAJN en matière d'autonomisation économique sont inclus dans le modèle logique. 	
<p>Mesures et rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le ou les demandeurs démontrent une capacité suffisante pour entreprendre des activités de rapport et de mesure en rapport avec l'initiative proposée. • La demande prend clairement en compte la manière dont la capacité de production de rapports et de mesure sera exploitée pour soutenir des activités précises pertinentes pour l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation (p. ex., les résultats des services de base définis par le ministère, les données de base pour les bénéficiaires directs). 	<p>15 %</p>

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

<p>Réalisation de l'initiative</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande énumère toutes les organisations partenaires pertinentes et fournit une brève description de leurs rôles, responsabilités et contributions attendues. • Le plan de travail de l'initiative décrit les principales activités qui seront réalisées dans un délai raisonnable. Les risques potentiels (y compris ceux qui sont associés à la COVID-19) sont établis, et des stratégies d'atténuation sont fournies. • Le budget est raisonnable et correspond à la description de l'initiative, aux activités, aux produits et aux résultats. 	<p>10%</p>
<p>Capacité de l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande démontre que le ou les réseaux professionnels existants du ou des demandeurs (formels, d'entreprise et collaboratifs, « grappes » géographiques et/ou sociaux et institutionnels) sont liés au secteur cible et aux réseaux professionnels établis dans la demande, qu'ils ont une compréhension approfondie des tendances pertinentes et qu'ils sont capables de faciliter les connexions avec les organisations et autres intervenants clés du secteur. • La demande démontre l'expérience et la capacité du ou des demandeurs à mettre en œuvre des initiatives ayant une portée et des objectifs comparables au profit des organisations dirigées par des Noirs (p. ex., le leadership noir dans la gouvernance, la conception et la mise en œuvre des services et des initiatives). • La demande démontre que le ou les demandeurs possèdent des antécédents pertinents, notamment une expérience des initiatives liées à l'autonomisation économique, y compris la mise à contribution des réseaux et des forces locales ainsi que la capacité à fournir des services directs aux organisations. • S'il y a lieu, la demande fournit suffisamment de renseignements pour que le ministère puisse déterminer si le ou les demandeurs ont la capacité d'offrir des services en français, s'ils assureront un aiguillage vers un fournisseur de services offrant des services en français ou s'ils ont démontré qu'ils possèdent un plan clair pour s'assurer que les services en français seront disponibles au moment de la prestation des services. 	<p>15%</p>
<p>Renseignements additionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux lettres de soutien démontrant clairement le lien ou la connaissance du ou des demandeurs avec le secteur cible établi dans la demande et sa capacité à contribuer à des résultats positifs pour les jeunes et/ou les jeunes adultes noirs grâce à l'initiative proposée (voir la Partie 8 – Section K pour plus de détails). 	<p>10 %</p>

7. Financement

Les coûts réels seront déterminés et négociés avec chaque demandeur sélectionné, mais le montant maximal du financement disponible pour chaque initiative des Réseaux sectoriels d'innovation est **de 500 000 \$ par exercice complet**.

Le financement peut être demandé pour un maximum de deux ans (2022-2023 à 2023-2024). Le montant du financement pour la première année de l'initiative (2022-2023) doit être calculé au prorata à partir de la date de début de l'initiative, mais peut inclure les coûts associés au **démarrage** de l'initiative.

Il est prévu que les demandeurs sélectionnés commencent à fournir des services **au printemps/à l'été** 2022. Le budget de la première année (2022-2023) devrait tenir compte de cette date de début prévue.

Le ministère ne garantit pas que les demandeurs sélectionnés recevront le montant du financement demandé.

Coûts admissibles

Les coûts admissibles sont les postes budgétaires liés directement à la prestation de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation. Ceux-ci peuvent comprendre :

- Salaires et avantages
- La réalisation du programme, y compris les coûts associés à ce qui suit :
 - Démarrage de la première année
 - Fournitures, matériel, équipement, plateformes en ligne, etc.
 - Soutiens à la transformation de la capacité numérique (p. ex., installation de l'équipement/des ressources et formation du personnel pour accroître la capacité numérique d'une organisation)
 - Stratégie d'entreprise et conseils (p. ex., ateliers et soutiens pour tirer parti des possibilités de réseautage).
 - Soutiens pour l'amélioration technologique (p. ex., logiciels spécialisés)
- Services des locaux
- Déplacements, recrutement et formation du personnel
- Coûts d'administration centrale alloués

Les coûts doivent être raisonnables et nécessaires à l'achèvement et à la mise en œuvre de l'initiative. En général, le ministère approuve les coûts d'administration centrale alloués qui représentent jusqu'à 10 % du budget total.

Coûts inadmissibles

Les dépenses qui ne sont pas liées directement à la prestation de l'initiative de financement des Réseaux sectoriels d'innovation du Plan d'action pour les jeunes noirs ne sont pas admissibles au financement. Cela inclut toutes les dépenses d'investissement majeures, telles que l'acquisition de terrains/bâtiments.

Responsabilité

- Une demande doit être soumise par un seul demandeur admissible ou une seule organisation principale, qui travaille avec une coalition ou un partenariat. Si une demande est sélectionnée pour le financement, ce demandeur admissible unique ou l'organisation principale sera le signataire de l'accord de financement avec la province et sera établi comme étant le bénéficiaire du financement.
- Si une demande contient des coalitions ou des partenariats, une organisation principale doit assumer l'entière responsabilité de la demande et, si elle est sélectionnée, elle sera chargée de respecter toutes les obligations énoncées dans l'accord de financement gouvernemental.
- La distribution de tout financement est assujettie à la négociation réussie d'un accord de financement entre le demandeur admissible unique ou l'organisation principale et la province, qui établira les conditions régissant les fonds et les exigences en matière de rapports, de rendement et de responsabilité.
- Les demandeurs sélectionnés devront :
 - Être responsables devant le ministère de toutes les sommes et de tous les éléments du service et être l'autorité décisionnelle finale parmi les organisations partenaires pour l'initiative dans le cadre de l'accord de financement.
 - Gérer leur plan de mise en œuvre afin de satisfaire aux exigences et aux jalons en matière de rapports financiers et de reddition de comptes, tel qu'indiqué dans l'accord de financement.
 - Être responsable de la réception, de l'administration et de l'allocation des fonds à toute organisation partenaire conformément aux exigences de leurs accords avec les organisations partenaires. Le ministère ne fournira un financement qu'à l'organisation principale et ne participera pas à la distribution des fonds à des organisations partenaires.
 - Être responsable de la mesure des résultats et de la communication de leurs rendements, comme l'exige leur accord de financement.
 - Rendre compte au ministère, comme l'exige l'accord de financement.
- Le financement sera octroyé en versements selon un calendrier de paiement précis qui fait partie de l'accord de financement. L'octroi du financement dépendra du respect par le bénéficiaire du financement de toutes les exigences de l'accord de financement avec le ministère.

8. Remplir le formulaire de demande

La demande pour l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation **doit être remplie** à l'aide du formulaire de demande situé sur la plateforme PTO.

- Section A – Renseignements sur l'organisation

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

- Section B – Coordonnées de l'organisation
- Section C – Coordonnées de la personne-ressource pour la demande
- Section D – Renseignements sur le paiement de l'organisation
- Section E – Capacité de l'organisation
- Section F – Organisations partenaires
- Section G – Renseignements sur l'initiative
- Section H – Plan de travail de l'initiative
- Section I – Budget
- Section J – Mesure du rendement
- Section K – Lettres de soutien
- Section L – Modalités et conditions
- Section M – Déclaration/Signature

En plus de remplir les sections ci-dessus, les demandeurs doivent également soumettre toutes les pièces jointes suivantes :

- Preuve du statut d'entité juridique (p. ex., certificat de constitution, certificat d'enregistrement).
- Modèle logique (voir l'**Annexe** pour le modèle).
- Deux lettres de soutien.

Veillez remplir les sections suivantes, en répondant aux questions de chaque section dans les limites de caractères indiquées dans le formulaire de demande.

Le ministère se réserve le droit de ne pas accepter les demandes incomplètes.

La Section A : Renseignements sur l'organisation et la **Section B** : Coordonnées de l'organisation seront préremplies en fonction des renseignements relatifs au compte de votre organisation dans PTO. Veuillez consulter les instructions générales de PTO pour accéder au compte de votre organisation et le mettre à jour : ontario.ca/obtenirdufinancement.

Remplissez la Section C : Coordonnées de la personne-ressource pour la demande et la **Section D** : Renseignements sur le paiement de l'organisation, tel qu'indiqué sur le formulaire de demande.

Section E: Capacité de l'organisation

Cette section demande des renseignements sur l'**organisation principale** et sur toute **organisation partenaire**, le cas échéant :

- L'**organisation principale** est l'organisation signataire de l'accord de financement gouvernemental pour la prestation de services dans le cadre de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation.

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

- **Les organisations partenaires** sont des organisations qui jouent un rôle de codirection, de collaboration ou de soutien dans la prestation des services décrits dans l'accord de financement gouvernemental. Les organisations partenaires peuvent avoir des accords formels ou informels entre elles et/ou avec l'organisation principale, qui peuvent être décrits dans un protocole d'entente (PE) ou un autre contrat. Le ministère n'aura pas de relation contractuelle avec une quelconque organisation partenaire et ne lui versera aucun financement.
 - Voir la **Partie 8 – Section F** pour plus de détails.

Question 1 : Décrivez l'activité principale ou le domaine d'activité du ou des demandeurs (2 000 caractères maximum)

- Quel est le mandat/la vision de base du ou des demandeurs, ses principaux objectifs et buts et quels sont les bénéficiaires qu'il sert?

Question 2 : Secteur cible (500 caractères maximum)

- Indiquez le secteur cible dans lequel le ou les demandeurs ont de l'expérience/des relations et le ou les réseaux professionnels qui seront mis à contribution dans le cadre de l'initiative proposée.

Question 3 : Expérience du demandeur (3 000 caractères maximum)

- Énumérez et décrivez l'expérience du demandeur en rapport avec le secteur cible/le ou les réseaux professionnels indiqués à la question 2.
- Énumérez et décrivez toute expérience pertinente que le ou les demandeurs possèdent dans la prestation de services et de soutiens ayant une portée (p. ex., autonomisation économique), des objectifs (p. ex., mise à contribution des réseaux et des forces locales, fourniture de services directs, etc.) et des bénéficiaires (p. ex., organisations dirigées par des Noirs) comparables.
- Incluez tous les services ou initiatives antérieurs pertinents auxquels le ou les demandeurs ont participé, en accordant une attention particulière à tous ceux qui ciblaient les organisations dirigées par des Noirs.
- Indiquez la mesure dans laquelle le leadership noir peut ou sera trouvé dans la gouvernance, la conception et la prestation des services ou initiatives du/des demandeur(s).
- Décrivez brièvement toute relation existante avec des organisations et d'autres intervenants clés de l'ensemble du secteur et/ou un plan clair pour établir des relations ou des partenariats avec ceux-ci.

Question 4 : Capacité à fournir des services en français (1 000 caractères maximum)

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

- Indiquez si vous proposez d'offrir des services en français dans l'une des 26 [régions désignées de la province](#) ou à l'échelle de la province.
- Si **oui**, indiquez et décrivez brièvement la capacité du ou des demandeurs à fournir une offre active de services en français ou à fournir un renvoi formel à un fournisseur de services offrant des services en français à tout participant (bénéficiaire) potentiel qui demande des services en français ou en a besoin.
- Si le ou les demandeurs ne disposent pas actuellement de cette capacité, veuillez décrire les mesures que vous avez mises en place ou un plan clair pour garantir que les services en français seront disponibles au moment de la prestation du service.

Remarque : L'offre active de services en français est l'ensemble des mesures visant à assurer que les services en français sont clairement visibles, facilement disponibles, accessibles, publicisés et de qualité équivalente aux services offerts en anglais, et s'applique à toutes les dimensions de la prestation de services (p. ex., au téléphone, en personne, signalisation, site Web, matériel virtuel et imprimé, communications, événements et tout contrat avec des tiers).

Remarque : Les demandeurs **sélectionnés** offrant des services en anglais devront élaborer un plan d'amélioration de la qualité des services en français, sous la forme fournie par la province, avec une stratégie d'amélioration sur trois ans.

Section F : Organisations partenaires

- À l'aide du tableau fourni, veuillez énumérer **toutes les organisations partenaires** qui se sont engagées à participer à l'initiative proposée, en expliquant brièvement pourquoi chaque organisation énumérée participe à l'initiative et comment le fait de travailler/collaborer avec cette organisation améliorera la réalisation de l'initiative et les résultats.
 - Les organisations partenaires indiquées doivent être engagées et conscientes de leur rôle dans l'initiative.

Nom de l'organisation partenaire	Coordonnées	Quelle sera la contribution de ce partenaire? (financière ou non financière)	Décrivez comment le fait de travailler / collaborer avec ces organisations améliorera la réalisation / les résultats de l'initiative

Section G : Renseignements sur l'initiative

Question 1 : Nom de l'initiative (250 caractères maximum)

- Donnez un nom court et descriptif qui permettra d'identifier facilement l'initiative.

Question 2 : Zone géographique (2 000 caractères maximum)

- Indiquez dans quelle(s) zone(s) géographique(s) l'initiative proposée sera mise en œuvre.
- En vous appuyant sur des données probantes, lorsqu'elles sont disponibles, fournissez une justification du besoin et des possibilités présentées par l'initiative proposée dans le secteur choisi et dans la ou les régions cibles de l'Ontario, y compris comment l'initiative proposée contribuera à l'obtention de résultats positifs pour les organisations dirigées par des Noirs.
- **Remarque** : Les demandeurs sont encouragés à s'appuyer sur les définitions existantes (p. ex., les régions économiques de Statistique Canada, les municipalités) et les limites pertinentes pour leur secteur et/ou leur activité principale (p. ex., la région élargie du Golden Horseshoe, les corridors industriels) lors de la détermination de leur(s) région(s) cible(s).

Question 3 : Population bénéficiaire (2 000 caractères maximum)

- Indiquez les bénéficiaires cibles que votre initiative servira (c'est-à-dire les *organisations qui recevront des services directs*, y compris les renseignements sur leurs besoins et sur la ou les étapes où elles en sont sur leur cheminement entrepreneurial (p. ex., rétablissement après la pandémie de COVID-19, mise à l'échelle, amélioration, expansion).
- **Remarque** : Les bénéficiaires doivent être des organisations dirigées par des Noirs (qui peuvent être des entrepreneurs) et peuvent comprendre celles qui approchent de la constitution en personne morale ou de l'enregistrement.
- Décrivez comment l'initiative proposée sera adaptée aux besoins et aux objectifs immédiats et à long terme des bénéficiaires.

Question 4 : Durée de financement demandée

- Indiquez la durée de financement demandée (entre un et deux ans).

Question 5 : Financement total demandé

- Indiquez le montant total du financement demandé pour la durée du financement.

Remarque : Les coûts réels seront déterminés et négociés avec chaque demandeur sélectionné, mais le montant maximal du financement disponible pour chaque initiative des Réseaux sectoriels d'innovation est de **500 000 \$ par exercice complet**. Le financement peut être demandé pour un maximum de deux ans (2022-2023 à 2023-2024).

Le montant du financement pour la première année de l'initiative (2022-2023) doit être calculé au prorata de la date de début de l'initiative, mais peut inclure les coûts associés au **démarrage** de l'initiative. Il est prévu que les demandeurs sélectionnés commencent à fournir des services **au printemps/à l'été 2022**.

Question 6 : Coût total de l'initiative

- Si le coût total de l'initiative dépasse le montant demandé, veuillez indiquer d'autres sources de financement dans votre budget.

Question 7 : Résumé de l'initiative (500 caractères maximum)

- Veuillez fournir un résumé de haut niveau de votre initiative. Si l'initiative est sélectionnée, le ministère peut inclure cette description sur son site Web.

RAPPEL : Les demandeurs doivent s'adapter au résultat souhaité de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation.

Question 8 : Résultat souhaité (1 000 caractères maximum)

- Décrivez comment votre initiative aidera les communautés et les entreprises à mettre à contribution les réseaux et les forces locales pour relever les défis économiques et exceller dans des secteurs à fort potentiel.

Question 9 : Modèle logique

- À l'aide du tableau fourni dans l'**Annexe**, veuillez fournir une représentation visuelle de la manière dont votre initiative proposée est censée fonctionner, y compris :
 - **INTRANTS** : Ce qui est *investi* dans l'initiative ou ce qui est *disponible* pour les activités de l'initiative, comme le personnel, les bénévoles, le temps, l'argent, la technologie et les partenariats.
 - **ACTIVITÉS** : Ce qui sera *fait* dans le cadre de l'initiative. Par exemple, des ateliers de consultation pour les entreprises.
 - **EXTRANTS** : Produits ou services *produits par les activités* et les personnes ciblées. Par exemple, le nombre d'organisations qui assistent aux ateliers de consultation pour les entreprises, le nombre des

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

- organisations qui ont amélioré leur capacité numérique et le nombre des organisations qui ont pu embaucher et retenir de nouveaux talents.
- **RÉSULTATS** : Les changements produits par les activités. Les demandeurs sont encouragés à inclure les **résultats à court et à moyen terme** de leur initiative qui favorisent le ou les résultats à long terme. Le modèle logique **doit inclure le résultat à long terme de l'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs mentionné à la page 13.**

Exemple de modèle logique

INTRANTS	ACTIVITÉS	EXTRANTS	RÉSULTATS
<p>**Exemple** :</p> <p>Financement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur du programme (1 ETP) • Expert-conseil du secteur/de l'industrie (1 ETP) • Logiciel de commerce électronique spécialisé <p>Partenariat avec un secteur à fort potentiel/des experts/experts-conseils de l'industrie</p> <p>Accès à un espace réservé et à des ressources numériques (p. ex., location de locaux; logiciel de téléconférence) pour la formation et les ateliers.</p>	<p>**Exemple** :</p> <p>Sensibilisation pour trouver et recruter des organisations dirigées par des Noirs (p. ex., au moyen d'envois massifs de courriels ou d'ateliers, en distribuant des prospectus ou publiant des messages sur des réseaux).</p> <p>Séances individuelles « sans rendez-vous » entre les organisations participantes et l'expert-conseil du secteur/de l'industrie pour relever les défis et tirer parti des possibilités</p> <p>Séances de groupe à l'échelle du réseau pour discuter des défis (p. ex., la croissance organisationnelle) et de la manière de tirer</p>	<p>**Exemple** :</p> <p>Cinquante organisations dirigées par des Noirs atteintes grâce à des efforts de sensibilisation.</p> <p>25 organisations dirigées par des Noirs inscrites au programme.</p> <p>Toutes les organisations dirigées par des Noirs participent à cinq ateliers de consultation pour les entreprises.</p> <p>Toutes les organisations dirigées par des Noirs participent à cinq ateliers sur l'investissement.</p> <p>Toutes les organisations dirigées par des Noirs participent à une</p>	<p>**Exemple** :</p> <p>Court terme : Les organisations dirigées par des Noirs collaborent au sein d'un réseau professionnel pertinent et acquièrent des outils et des compétences pour favoriser la capacité d'innovation.</p> <p>Moyen terme : Les organisations dirigées par des Noirs acquièrent l'expertise et les relations nécessaires pour répondre aux défis du secteur et tirer parti des possibilités.</p> <p>[REQUIS] À long terme (résultat souhaité) :</p> <p><i>Les communautés et les entreprises tirent parti des réseaux et des forces locales pour</i></p>

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

	<p>parti des possibilités (p. ex., les fonds existants)</p> <p>Les organisations dirigées par des Noirs participent à des ateliers de consultation pour les entreprises collaboratifs et propres au secteur (p. ex., détermination des tendances et des possibilités du marché; stratégies de mise à l'échelle)</p> <p>Les organisations dirigées par des Noirs participent à des ateliers collaboratifs pour développer une expertise en investissement propre au secteur.</p> <p>Formation sur l'utilisation d'un logiciel de commerce électronique pour étendre la présence et la portée numériques</p> <p>Jumelage des investisseurs (les organisations dirigées par des Noirs bénéficient de liaisons/d'introductions chaleureuses avec les investisseurs existants dans le secteur).</p>	<p>formation sur les logiciels de commerce électronique.</p> <p>Dix organisations dirigées par des Noirs obtiennent des possibilités d'investissement viables grâce au jumelage avec des investisseurs.</p>	<p><i>relever les défis économiques et exceller dans des secteurs à fort potentiel.</i></p>
--	--	---	--

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

- Les demandeurs peuvent choisir d'utiliser et de télécharger un autre format pour présenter le modèle logique, tel qu'un diagramme ou une autre représentation visuelle de l'initiative, si tous les éléments requis (intrants, activités, extrants, résultats) sont inclus.
- Veuillez noter que toutes les demandes doivent être accompagnées d'un modèle logique pour que leur financement soit envisagé.

Remarque : Des conseils supplémentaires sur les modèles logiques, y compris des exemples de modèles et de définitions, sont disponibles sur le [site Web](#) de Youth Research & Evaluation eXchange (YouthREX). D'autres exemples de modèles logiques sont disponibles sur le [site Web](#) de Santé publique Ontario.

Question 10 : Description de l'initiative (3 000 caractères maximum)

Cette question vous demande de fournir des renseignements détaillés sur les principales caractéristiques de l'initiative que vous proposez et sur son fonctionnement, y compris ses correspondances avec les priorités de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation :

- À l'aide de données probantes, démontrez comment l'initiative proposée répond aux tendances du ou des secteurs/régions ciblés en Ontario.
- Décrivez les réseaux professionnels existants de votre organisation (p. ex., formels, d'entreprise et collaboratifs, « grappes » géographiques et/ou sociaux et institutionnels). Décrivez votre plan de sensibilisation pour socialiser largement afin de servir efficacement la population cible proposée et atteindre les bénéficiaires en dehors du réseau établi.
- Décrivez comment votre organisation mettra à contribution ses réseaux professionnels pour soutenir les bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre de l'initiative proposée.
- Décrivez comment l'initiative proposée correspond aux priorités de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation (c'est-à-dire soutenir les organisations dirigées par des Noirs dans les secteurs à fort potentiel et développer les atouts et les forces de la communauté). Si l'initiative ne correspond pas à une ou plusieurs priorités, veuillez fournir une justification de cet écart, preuve à l'appui.
- Décrivez comment l'initiative proposée et les activités associées correspondent à **une ou plusieurs** catégories de services directs (p. ex., technologie, capital humain, conseils aux entreprises et capacités financières). Montrez comment les services directs de l'initiative correspondent aux possibilités et aux besoins propres au secteur / à la région et répondent aux besoins immédiats et à long terme / renforcent la capacité d'innovation des bénéficiaires.

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

- Décrivez les risques, les défis ou les obstacles que vous anticipez lors de la mise en œuvre de l'initiative proposée (y compris les impacts potentiels de la COVID-19) et les stratégies d'atténuation prévues que vous appliquerez pour assurer des résultats positifs.

Question 11 : Respect des principes directeurs du volet économique du Plan d'action pour les jeunes noirs (1 000 caractères maximum)

- Décrivez comment l'initiative proposée correspond à l'ensemble des principes directeurs communs du volet autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs (voir page 6). Si l'initiative ne correspond pas à un ou plusieurs des principes, les demandeurs doivent expliquer clairement pourquoi dans leur demande et indiquer comment la qualité et l'intégrité du programme seront assurées.

Section H : Plan de travail de l'initiative

- Veuillez remplir le plan de travail fourni, en indiquant les **principales étapes** prévues pour les deux premières années, le cas échéant, de votre initiative.
 - Le plan de travail doit fournir un **aperçu des événements clés** et servir de **feuille de route de haut niveau**.

Rappel : Il est prévu que les demandeurs sélectionnés commencent à fournir des services **au printemps/à l'été 2022**.

Section I : Budget

Pour les définitions des différents postes budgétaires, veuillez consulter les instructions du formulaire de demande de PTO.

- Fournissez un budget pour l'initiative proposée dans le tableau fourni.
 - Nous vous rappelons que le budget doit correspondre aux INTRANTS fournis dans votre modèle logique.
- Pour les initiatives pluriannuelles, indiquez le montant demandé par année (les coûts peuvent être égaux sur des exercices complets).
 - **Calculez le budget au prorata pour la première année (2022-2023)**, avec une date de début prévue au plus tôt en mai 2022 (Remarque : cela ne garantit pas que l'initiative commencera en mai 2022).
 - Le montant du financement pour la **première année** peut comprendre les coûts associés au **démarrage de l'initiative**.
- Examinez les « coûts admissibles » (**partie 7**) pour vous assurer que les dépenses indiquées sont admissibles.

Remarque : Il peut être demandé aux demandeurs d'ajuster l'échelle de leur budget proposé à titre de condition du financement.

Remarque : L'exercice financier de la province commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. La première année de l'initiative commence le 1^{er} avril 2022 et se termine le 31 mars 2023. La deuxième année de l'initiative commence le 1^{er} avril 2023 et se termine le 31 mars 2024.

Section J : Mesure du rendement (1 000 caractères maximum)

- Décrivez la capacité du ou des demandeurs à recueillir des données, à mesurer le rendement et à produire des rapports, notamment :
 - Toute expérience pertinente de votre organisation en matière de collecte de données sur les programmes, de suivi et de production de rapports sur les mesures de rendement et/ou d'évaluation des programmes (c.-à-d. comment l'organisation a mesuré, rapporté et partagé le ou les impacts des programmes/les leçons apprises; les compétences transférables qui démontrent que l'organisation est prête à entreprendre des activités d'établissement de rapports et de mesure);
 - Outils (p. ex., enquêtes, logiciels) ou méthodes (p. ex., gestion de cas, suivi administratif) que votre organisation a utilisés pour soutenir la collecte de données, la mesure du rendement et l'établissement de rapports; ou état de préparation pour établir/adopter des outils et méthodes donnés.
- Décrivez comment vous tirerez parti des capacités existantes pour soutenir les activités d'établissement de rapports et de mesure liées à l'initiative proposée (p. ex., les résultats des services de base définis par le ministère, les données de référence pour les bénéficiaires directs).

Section K : Lettres de soutien

Veillez fournir **deux (2) lettres de soutien** qui indiquent ce qui suit :

- Le lien entre le ou les demandeurs et un réseau professionnel existant au sein d'un secteur cible indiqué dans la demande, ou la connaissance de ce réseau; et
- La capacité du ou des demandeurs à contribuer à des résultats positifs pour les organisations dirigées par des Noirs grâce à l'initiative proposée.

IMPORTANT : Les **lettres de soutien** peuvent être fournies par toute personne ou organisation qui connaît l'expérience, l'expertise et/ou la capacité du demandeur (p. ex., les chambres de commerce, les partenaires du secteur privé ou de la collectivité, les leaders du secteur/de l'industrie, les élus, les participants au programme, etc.) ou peut en parler.

Si vous présentez une demande en tant qu'**organisation principale** au nom d'un partenariat ou d'une coalition, **au moins une** lettre de soutien **doit** provenir d'un partenaire ou d'un membre de la coalition. Voir la **Partie 8 – section E** : Capacité de l'organisation pour plus de renseignements sur les organisations principales et partenaires.

Section L : Modalités

- Les demandeurs sélectionnés qui offrent des services dans une région désignée française ou à l'échelle de la province doivent fournir une offre active de services en français. Lorsque les demandeurs sélectionnés ne sont pas en mesure de fournir des services en français, ils doivent diriger le client vers un fournisseur de services qui offre des services en français.
- Les demandeurs sélectionnés devront disposer d'un processus écrit de résolution des plaintes et des problèmes liés au service, qui sera mis à la disposition des participants (bénéficiaires) sur demande.
- Les demandeurs sélectionnés doivent avoir mis en place des politiques visant à protéger les renseignements personnels et la vie privée de leurs participants (bénéficiaires).
- Les demandeurs sélectionnés doivent se conformer à toutes les lois applicables lors de la prestation de services (p. ex. la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, le *Code des droits de la personne* et la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario*).
- Les demandeurs sélectionnés seront tenus de mener à bien l'initiative et d'utiliser les fonds reçus du ministère dans le cadre de l'initiative sans conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu.
- Les conflits d'intérêts peuvent comprendre les situations dans lesquelles un demandeur ou toute personne ayant la capacité d'influencer les décisions du demandeur, a des engagements extérieurs, des relations ou des intérêts financiers qui pourraient interférer ou être perçus comme interférant avec le jugement objectif, non biaisé et impartial du demandeur concernant l'initiative et l'utilisation des fonds.

Pour obtenir des instructions sur la façon de remplir la **Section M** : Déclaration/Signature, veuillez consulter le formulaire de demande de PTO.

9. Renseignements complémentaires

Évaluation des risques

- Les demandeurs sélectionnés participeront au processus opérationnel d'évaluation des risques du ministère et soumettront tout renseignement requis par le ministère sur tous les domaines de risque tels que définis dans l'évaluation des risques.

Conformité aux lois

- Les demandeurs sélectionnés devront confirmer qu'ils sont en règle en vertu des lois du travail et des lois environnementales et fiscales.

Confidentialité

- Le ministère divulguera tout renseignement recueilli dans la présente demande si la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* l'exige.
- Le ministère peut également partager les renseignements relatifs aux demandes avec d'autres personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du ministère, afin d'évaluer les demandes, de déterminer l'admissibilité et de gérer l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation.

Confidentialité et renseignements personnels

- Les demandeurs sont tenus de garantir la confidentialité, le respect de la vie privée et la sécurité des renseignements recueillis auprès des enfants, des jeunes et des familles, ainsi que de toutes les autres personnes qu'ils servent dans le cadre de l'initiative.

Droits du ministère

En présentant sa demande, le demandeur est réputé avoir reconnu que le ministère peut :

- Communiquer directement avec tout demandeur ou demandeur potentiel.
- Accepter, à sa seule discrétion, d'examiner les demandes qui ne sont pas strictement conformes aux exigences énoncées ci-dessus.
- Vérifier auprès de tout demandeur ou d'un tiers tout renseignement figurant dans une demande.
- À tout moment et de temps à autre, apporter des modifications, y compris des modifications importantes, aux présentes lignes directrices et aux documents

Plan d'action pour les jeunes noirs – volet d'autonomisation économique :
Lignes directrices du programme Réseaux sectoriels d'innovation

connexes, y compris le formulaire de demande, par l'entremise de nouveaux renseignements sur le site Web désigné.

- Annuler le présent processus de demande et d'appel de demandes à n'importe quelle étape du processus de demande ou d'évaluation.
- Rejeter des demandes à sa seule et entière discrétion.
- Financer des entités juridiques pour des initiatives similaires, que ces entités aient ou non présenté une demande en réponse aux présentes lignes directrices.

Aucun engagement de financement

Le ministère :

- Ne s'engage pas à financer tous les demandeurs ou un demandeur quelconque.
- Peut choisir les demandeurs à financer, le cas échéant, à sa seule et absolue discrétion.
- Ne garantit pas le financement même si une demande répond à tous les critères de l'initiative des Réseaux sectoriels d'innovation.
- Ne garantit pas que le montant total du financement demandé par un demandeur sélectionné sera approuvé.
- Ne sera pas tenu responsable des coûts ou des dépenses encourus par tout demandeur, y compris les coûts ou les dépenses associés à la préparation et à la soumission des réponses au présent appel de demandes.
- Exigera des demandeurs sélectionnés qu'ils signent un accord de financement décrivant les conditions relatives à tout financement comme condition et avant de recevoir un financement.

10. Annexe

Modèle logique

INTRANTS (Ce qui est <i>investi</i> dans l'initiative ou ce qui est <i>disponible</i> pour les activités de l'initiative)	ACTIVITÉS (Ce qui sera <i>fait</i> dans le cadre de l'initiative)	EXTRANTS (Produits ou services produits <i>par les activités</i> et les <i>personnes</i> ciblées)	RÉSULTATS (Changements qui se produisent à la <i>suite</i> d'activités)
			<p>RAPPEL : <i>Les demandeurs sont encouragés à inclure des résultats à court et moyen terme pour leur initiative qui soutiennent le résultat souhaité à long terme.</i></p> <p>RAPPEL : <i>Le modèle logique doit inclure le résultat souhaité de l'autonomisation économique du Plan d'action pour les jeunes noirs à la question n° 8.</i></p>